



**BULLETIN D'INFORMATION
MUNICIPAL – JUILLET ET AOUT 2022**

Commune de Manonville

* **PRECISIONS CONCERNANT LES COMPTES-RENDUS** faisant suite à quelques interrogations des habitants : le conseil a décidé en début de mandat que tous les comptes-rendus soient rédigés sur la base des notes prises par la(e) secrétaire de séance du conseil. Odile Lemoy s'est proposée pour la mise en forme de ces bulletins, en accord avec le maire et les conseillers. Ils sont systématiquement relus et/ou modifiés par Hervé Dohr et Nicolas Lecomte et ensuite distribués dans votre boîte aux lettres après validation du Maire.

* **La déchetterie** à Bernécourt est dorénavant ouverte sans prendre de RV au préalable. Rappel des horaires d'été : mercredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. (En hiver, la fermeture est à 16h30).

* **Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres un courrier de LOSANGE** sur les modalités de l'installation de **la fibre**. Nous vous incitons à suivre les conseils de LOSANGE et de faire attention au démarchage des opérateurs qui n'ont aucun monopole. Nous confirmons que le raccordement est gratuit quel que soit l'opérateur (orange, free, etc) car il est pris en charge par la CC2T.

* **La municipalité** remercie les 2 conseillers qui se sont dévoués pour le fauchage du pré du Rehautmoulin et des chemins autour du bois de la Rappe, et pour l'entretien du chemin « La Roilotte » et autour du lavoir du Rehautmoulin.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2022 :

Présents : DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LEMOY Odile, MARCHAL François, THIERY Maud

Excusés : BERNARD Claude, LECOMTE Nicolas, LOISIL Vincent, WILLAUME Elvire (procuration donnée à Odile Lemoy).

Secrétaire de séance : Maud Thiery

1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLES E150, 151 et 152 : il s'agit de la maison du 1 rue du faubourg Saint-Claude et de parcelles de terrain. La commune n'exerce pas son droit de préemption.

PARCELLES E125 : il s'agit de la maison du 56 rue Saint-Laurent. La commune n'exerce pas son droit de préemption.

2 - DECISION MODIFICATIVE EN INVESTISSEMENT CONCERNANT LE LEGS DE M. BLATT

Le comptable du Trésor Public informe que le legs ne peut être enregistré en investissement. Au budget, une ligne en DEPENSE et une autre en RECETTE est suggérée. Le conseil approuve à l'unanimité : 7 voix pour.

3 - ORIENTATION BUDGETAIRE SUCCESSION DE M. BLATT :

Une ligne budgétaire est ouverte pour les 57 792,23 €, en tant que produit exceptionnel sur opération de gestion.

Le débat concernant l'utilisation de ce budget est remis au prochain conseil, car il manque des conseillers à cette séance.

4 - DELIBERATION « PAYFIP »

La trésorerie met en place un système de paiement pour les citoyens de Manonville par carte bancaire ou virement, qui permet aux citoyens de régler les factures concernant la location de la salle des fêtes et les affouages. Le maire demande le vote pour ou contre l'autorisation de signer la convention de mise en place de ce système. Le conseil vote POUR à l'unanimité.

5 - TRAVAUX CIMETIERE :

2 devis ont été établis, SW et MT SERVICES, avec des différences de prestations (abattage des arbres, brise-vue). Le vote est remis au conseil suivant, car il manque 4 conseillers, et le maire doit demander un devis à la société Delaire de Martincourt pour l'abattage des arbres du fond du cimetière.

Le mur extérieur côté rue présentant de grosses fissures, a fait l'objet d'un devis réalisé par l'entreprise Génin de Royaumeix. Un second devis doit être demandé pour comparer les 2 et envisager des travaux de réparation.

6 - TRAVAUX DE LA SALLE DES CHAPELINES

Un devis a été réalisé par C.Fort Elec (filiale de SVT) pour un montant de 2 700,00 €, et le devis du décibelmètre se chiffre à 2 922,00 €. Le maire doit demander un second devis, pour constituer un dossier de demande de subvention auprès de la préfecture, car la mise en conformité est exigée par l'APAVE (cf. conseil précédent). D'autre part, Hervé Dohr doit réclamer à l'entreprise SVT le schéma électrique de notre salle non fourni actuellement.

7 - TARIFS LOCATION ET ELECTRICITE SALLE DES CHAPELINES

Actuellement, le KW est facturé à 0,207 €. Compte tenu de l'augmentation probable du prix de l'électricité, les conseillers présents proposent une augmentation qui sera votée au prochain conseil.

La location de la salle pour les personnes extérieures au village est de 250 € pour le week-end (la moitié pour les manonvillois) et 40 € pour la location de la vaisselle (ajouter les 5 € forfait poubelles et 5 € forfait eau). Le maire et une conseillère se sont renseignés sur les tarifs de location des salles des fêtes des villages environnants. Il se trouve que de manière générale, la location de la salle des Chapelines est plus chère que les autres, bien que les équipements ne soient pas identiques donc pas facilement comparables. Une proposition à 250 € vaisselle comprise avec facturation de vaisselle cassée un peu plus élevée sera votée au prochain conseil.

8 - QUESTIONS DIVERSES

* Les conseillers suggèrent à Hervé Dohr de constituer une demande de subvention sans attendre le 2ème devis pour les travaux de la salle des fêtes (paragraphe 6) et également une demande pour les travaux du cimetière. Le maire approuve cette suggestion.

* Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 22 novembre.

- * La commission Animation prévoit une réunion avec « la Manonvilloise » début septembre pour programmer la fête de Saint-Nicolas.
- * Les « feux-récompense » seraient dorénavant autorisés. Il s'agit de feux tricolores passant au rouge pour stopper les automobilistes dépassant la vitesse autorisée. Le conseil étudiera ce procédé pour les rues Saint-Laurent et de la Fontaine, en même temps que l'étude sur les panneaux 30 demandée l'an dernier et l'inversement des priorités.
- * Le contrat de travail de notre employée communale permet d'intervenir également à la salle des Chapelines en cas de besoin.
- * Les éclairages publics et décorations de Noël feront l'objet de réflexion en terme de coût pour économiser une consommation éventuelle.
- * Assainissement : RV pris avec le responsable technique de la CC2T le mercredi 10 août pour étudier les travaux route de Minorville et route de Martincourt. Un devis pour déplacer la borne à incendie rue de La Fontaine est encore en attente d'obtention.
- * Un devis doit être réalisé pour élaguer les arbres près des containers.
- * Notre employé communal doit essayer une brosse métallique pour le nettoyage des herbes dans les caniveaux.
- * L'intervention d'un habitant de Manonville à la fin du conseil précédent a suscité un grand émoi au sein du conseil municipal. Pour rappel, le public est autorisé à assister à un conseil municipal sans intervenir : *« l'auditoire admis à être spectateur des débats du conseil a l'obligation de rester silencieux. En effet, le droit d'assister aux séances ne permet qu'une assistance passive et le droit d'entendre les débats ne comprend pas le droit d'y participer, voire de les troubler »* (code des collectivités territoriales). Le Maire peut accepter en milieu ou en fin de séance qu'une personne prenne la parole, selon le sujet, si le conseil ne se réunit pas en huis clos. Il y a alors suspension partielle de la séance.
- * Le conseil municipal a appris par les informations régionales télévisées un jugement entre le Maire et l'Association Animalière située au Meçon. Les conseillers estimant devoir être informés au préalable de cette situation, ont demandé des explications sur l'affaire en cours.
- * Le RV du 9 juillet pour vider la maison de M. Blatt n'a pas eu lieu. Le conseil devant prendre une décision sur la mise en vente, procéder à un nettoyage permettrait de mettre ce bien en valeur (à revoir avec tous les conseillers présents).
- * Un arbre en travers du chemin de la Côte Morée empêche le passage des promeneurs.
- * Des moutons ont divagué dans le village pouvant engendrer des désagréments au sein des jardins ou autres. Le propriétaire a été prévenu par un riverain et le nécessaire a été fait.
- * Trop peu d'articles paraissent sur l'Est Républicain depuis quelque temps. Pour exemple, nos nouveaux habitants n'ont pas fait l'objet d'article de bienvenue comme il est de coutume dans notre commune.

La séance est levée à 23h17.

Le prochain conseil aura lieu le 2 septembre à 20h30.

Bulletin rédigé par Odile Lemoy, 1^{er} adjointe.

Le Maire, Hervé Dohr